

# **P R O C È S - V E R B A L**

Procès-verbal de la deuxième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2009, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 30 septembre 2009 à 19 h.

Sont présents : M. Claude Boulanger – MRC Maskinongé  
M. Robert Comeau – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro  
M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès  
M. Pierre Milette – Citoyen  
M. Réal Pellerin – Citoyen  
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Formant quorum, M. Robert Comeau, souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

M. Comeau explique que M. Jean-Yves Guimond, qui représente les groupes ou organismes locaux ou régionaux susceptibles d'être affectés par le lieu d'enfouissement ne peut plus représenter la COOP MRM puisqu'il n'est plus à son emploi. Cependant, M. Guimond est maintenant à l'emploi d'un organisme faisant partie de ce même collège électoral.

M. Robert Comeau, appuyé de M. Robert Landry, propose de maintenir le statu quo en ce qui concerne la composition du comité de vigilance.

*Adoptée à l'unanimité.*

M. Robert Comeau présente, aux membres du comité, M. Daniel Pépin, directeur de la RGMRM. Il mentionne que M. Pépin représentera, à partir de maintenant, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie au Comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Guimond fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Claude Boulanger et appuyé par M. Robert Landry d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.

*Adoptée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour se lit comme suit :*

1. *Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
3. *Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 janvier 2009;*
4. *Suivi du procès-verbal du 21 janvier 2009;*
5. *Siège vacant au sein du comité de vigilance (fin des mandats);*
6. *Avancement des travaux de mise aux normes du LET;*
7. *Dossier avec Odotech;*
8. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès;*
9. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès;*
10. *Varia;*
11. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
12. *Levée de la réunion.*

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 JANVIER 2009**

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 21 janvier 2009 et à lui faire part de leurs commentaires.

*M. Claude Boulanger, appuyé de M. Robert Landry, propose que le procès-verbal du 21 janvier 2009 soit adopté.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2009**

M. Comeau mentionne que des puits de captation des biogaz ont été installés dans les vieilles cellules d'enfouissement. La RGMRM évalue maintenant l'urgence de poursuivre les travaux à ce niveau.

Au niveau du suivi environnemental, M. Patrick Simard mentionne qu'il a obtenu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les rapports d'inspection et d'analyse réalisés entre janvier 2008 et mars 2009 inclusivement.

M. Simard souligne qu'au niveau bactériologique, les échantillons d'eau de l'émissaire à la rivière Saint-Maurice prélevés en mai 2008 contenaient un nombre égal ou inférieur à 2 unités formant colonie par 100 ml. Pour ce qui est des analyses physico-chimiques, M. Simard mentionne que, ne connaissant pas les valeurs normatives, il n'a pas pu vérifier la conformité des résultats. M. Daniel Pépin mentionne que les valeurs normatives peuvent être obtenues auprès de M. Michel Boily, de la RGMRM.

Pour ce qui est des rapports d'inspection, M. Simard mentionne que le recouvrement journalier est l'aspect qui semble être le plus problématique. M. Comeau mentionne que cette problématique remonte à l'an passé, avant que la RGMRM utilise le « fluff » comme matière de recouvrement. Le « fluff », c'est la matière qui résulte du déchiquetage des parties non métalliques d'une voiture.

## **5. SIÈGE VACANT AU SEIN DU COMITÉ DE VIGILANCE (FIN DES MANDATS)**

Le secrétaire, M. Patrick Simard, explique que, lors de l'élaboration des statuts et règles de fonctionnement du comité de vigilance, aucun mécanisme de renouvellement des membres du comité n'a été prévu. Il souligne que la durée des mandats des membres du comité avait été fixée à deux ans et donc que les mandats sont terminés.

Après discussion, il est convenu qu'un mandat de 2 ans, au rythme de 2 ou 3 rencontres par année, n'est pas suffisant pour assurer le bon fonctionnement du comité de vigilance.

*Il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. Robert Landry d'allonger la durée du mandat des membres du comité de vigilance à 4 ans.*

*Adoptée à l'unanimité.*

À partir de 2011 et tous les 4 ans par la suite, les citoyens habitant dans le voisinage du LET, les groupes ou organismes locaux ou régionaux voués à la protection de l'environnement et les groupes ou organismes locaux ou régionaux susceptibles d'être affectés par le lieu d'enfouissement seront invités à participer à une rencontre et à déléguer de nouveau leurs représentants.

## **6. AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU LET**

M. Pépin informe les membres du Comité de vigilance que tous les travaux de mise aux normes sont complétés et qu'il ne reste plus qu'à recevoir le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. Robert Landry demande si la RGMRM connaît la différence dans les coûts d'opération entre un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et un lieu d'enfouissement technique (LET).

M. Comeau explique que cette différence est difficile à évaluer précisément puisque les normes ont beaucoup changé. Il souligne qu'au niveau des frais d'analyses en laboratoire, la RGMRM estime que les coûts doubleront.

M. Pépin mentionne que, de façon globale, il estime que les coûts d'opération augmenteront d'environ 35 %.

## 7. DOSSIER ODOTECH

M. Daniel Pépin mentionne qu'une rencontre d'information (1er trimestre) a eu lieu le 16 juillet dernier entre la firme Odotech, la RGMRM et le comité de citoyens. Une visite du lieu d'enfouissement a eu lieu juste avant la rencontre.

La représentante de la firme Odotech a souligné le niveau élevé de participation des membres du comité de citoyens.

L'analyse préliminaire des observations d'odeurs démontre une tendance forte; 75 % du temps les odeurs provenant du lieu d'enfouissement seraient des odeurs de biogaz. M. Pépin enverra ce rapport préliminaire au secrétaire du comité de vigilance afin qu'il puisse le transmettre à tous les membres du comité.

La firme Odotech tentera d'obtenir des observations météorologiques locales afin de pouvoir faire des liens avec la présence des odeurs. Des changements de masse d'air en matinée en début de soirée pourraient être plus propices aux épisodes d'odeurs. Des relations directes ont été faites entre des travaux sur le site et des observations.

Le rapport final de l'étude devrait être présenté vers la fin du mois de novembre 2009.

M. Pellerin se demande si Odotech sera en mesure d'identifier l'origine des Biogaz l'origine des épisodes d'odeurs. Vieilles cellules ou cellules neuves? M. Milette mentionne qu'il est sceptique face à la possibilité qu'Odotech puisse identifier l'origine des Biogaz problématiques. M. Pépin souligne que le rapport final qui sera déposé bientôt nous en apprendra plus sur ce sujet.

M. Milette demande que le comité de vigilance fasse la recommandation au conseil d'administration de la RGMRM de prévoir un budget pour réaliser les travaux de captation des biogaz dans les vieilles cellules. Il est convenu d'attendre le dépôt du rapport final d'Odotech. Une décision sera prise à ce sujet à la prochaine rencontre du Comité de vigilance.

La RGMRM estime le coût des travaux de captation des biogaz dans les vieilles cellules à environ 360 000 \$. De plus, si la qualité du biogaz est trop basse, l'ajout d'une nouvelle torchère, au coût d'environ 300 000 \$, sera nécessaire. La première étape de ces travaux serait donc d'évaluer le potentiel de méthanisation des vieilles cellules.

M. Pellerin demande qu'on lui explique comment fonctionne le fonds de fermeture. M. Pépin explique qu'actuellement la RGMRM verse 0,90 \$ par tonne de matières enfouies dans un fonds pour financer la fermeture des nouvelles cellules. À partir de janvier 2010, la RGMRM versera 2.00 \$ par tonne de matières enfouies dans ce fonds.

De plus, à partir de janvier 2010, la RGMRM versera 1,50 \$ par tonne de matières enfouies dans une fiducie pour financer la fermeture du lieu d'enfouissement.

## **8. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

M. Pépin remet aux membres du Comité de vigilance un tableau intitulé, « analyse de l'évolution des tonnages de déchets enfouis au LES de St-Étienne en 2009 » à la fin du mois d'août 2009, le tonnage reçu était de 137508 t.m.

M. Pépin explique que le tonnage qui permet au lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès d'équilibrer son budget est de 200 000 tonnes par année. Le protocole élaboré en 2006 prévoit donc 200 000 tonnes (+5 %) soient enfouies annuellement. Cependant, puisqu'en 2007 et 2008, 45 000 tonnes de moins ont été enfouies, une entente verbale intervenue entre les membres prévoit que 225 000 à 230 000 tonnes de matières soient enfouies en 2009 et que 220 000 à 225 000 tonnes soient enfouies en 2010. Une réévaluation aura lieu en 2011.

M. Pépin souligne qu'à cause de la fin de certains contrats et de l'incitation au recyclage une baisse du tonnage est prévue pour les prochaines années. M. Guimond demande si toutes ces informations font partie de l'entente verbale. M. Robert Landry mentionne qu'une résolution sera présentée lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration de la RGMRM pour amender l'entente de 2006 pour une période de trois ans.

## **9. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Le secrétaire, M. Patrick Simard, mentionne que les rapports d'inspection et d'analyse réalisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès, tel que décrit point 4, ne seront pas envoyés automatiquement au Comité de vigilance. Des demandes devront être faites pour obtenir ceux des prochaines années.

## **10. VARIA**

M. Milette mentionne qu'un citoyen lui a dit avoir entendu des coups de feu sur le site de la RGMRM. M. Comeau souligne qu'en complément au système pour éloigner les goélands, des coups de 12 sont tirés à l'occasion avec différents types de balle.

M. Guimond rappelle que, dans le cadre des travaux de réaménagement de l'entrée principale du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne, le Comité de vigilance a demandé à pouvoir commenter les plans d'aménagement.

M. Robert Landry tient à féliciter la RGMRM pour le niveau de propreté maintenu sur son site. M. Pépin mentionne que la RGMRM a pu compter sur la collaboration des employés du centre de tri, durant les arrêts de production, pour nettoyer le site.

M. Robert Comeau mentionne qu'au niveau du recyclage, la valeur des matières est presque revenue à la normale.

## 11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu suite au dépôt du rapport final de la firme Odotech. M. Pépin vérifiera la date prévue pour le dépôt de ce rapport.

## 12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

-----

CE 17<sup>ÈME</sup> JOUR DE MARS 2010



---

Patrick Simard, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement  
technique de Saint-Étienne-des-Grès